

Objectifs d'intervention

Favoriser l'accès à l'emploi en soutenant la mobilité des bénéficiaires. Cette action consiste à mettre à disposition un véhicule pour une durée de 3 mois maximum, afin de faciliter les déplacements liés à l'insertion professionnelle. Elle vise également à accompagner les bénéficiaires dans l'acquisition d'une solution de mobilité durable, notamment par un accompagnement à l'achat d'un véhicule adapté à leurs besoins sur une durée de 3 mois.

Conditions d'éligibilité

- ▶ Être en emploi ou disposer d'une promesse d'embauche d'une durée minimale de 15 jours.
- ▶ **Mise à disposition (MAD) voiture** : être titulaire d'un permis de conduire de catégorie B valide **depuis plus d'un an**.
- ▶ **MAD scooter et voiture sans permis** : être titulaire du permis AM (anciennement BSR) pour les personnes nées après 1988.
- ▶ **MAD vélo électrique** : résider sur le territoire de la CASA.
- ▶ Fournir une caution comprise entre 230 € et 330 €, selon le type de véhicule mis à disposition.

Délais de traitement

Le conseiller mobilité s'engage à traiter chaque demande dans un délai maximum de 48 heures. Le premier contact est établi par téléphone, puis complété par un échange par e-mail afin de recueillir les pièces nécessaires à l'instruction du dossier : pièce d'identité, permis de conduire (AM ou B), justificatif de domicile ou attestation d'hébergement accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeur, contrat de travail, promesse d'embauche, contrat de mission d'intérim ou attestation de formation.

Intervention du Conseiller Mobilité

Le conseiller mobilité réalise un diagnostic personnalisé afin d'évaluer l'autonomie du bénéficiaire dans ses déplacements liés à l'emploi.

L'accompagnement comprend :

- La mise à disposition de véhicules pour les trajets domicile-travail, répartis comme suit :

- 22 voitures à boîte manuelle
- 2 voitures à boîte automatique
- 5 voitures sans permis
- 8 scooters
- 4 vélos électriques

Un accompagnement à l'acquisition d'un véhicule, incluant une mise en relation avec un garage partenaire.

Public et modalités d'inscription

Cette action s'adresse aux demandeurs d'emploi et/ou aux bénéficiaires de minima sociaux, accompagnés par un prescripteur, tel qu'un référent RSA, un conseiller emploi ou une mission locale.

Modalités d'inscription

- ▶ Via **Mobicoop** pour les BRSA et ACCO GLO RSA
- ▶ Via Le **Site de Reflets** pour les ACCO GLO non-RSA et les autres publics

Durée de la mise à disposition

La durée de l'accompagnement est variable en fonction des besoins du bénéficiaire, avec une période maximale de 3 mois.

Financement & Aides

Financement de l'action

L'accompagnement est co-financé par le Département des Alpes-Maritimes, France Travail, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et le Fond Social Européen. Une participation financière est également demandée à l'usager.

Horaires et lieux d'accueil REFLETS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30
14 rue pasteur – 06800 Cagnes-sur-mer

Contact

Conseillère Mobilité : Afaf TALBI

- ▶ Standard REFLETS : 04 93 20 66 40
- ▶ Téléphone 06 07 10 86 77
- ▶ mobilis06services@reflets.asso.fr

Tarif appliqué :

| Bénéficiaire du RSA / Acco glo | | | | |
|---------------------------------------|----------|-----------|-----------|---------|
| | 1er mois | 2eme mois | 3eme mois | Caution |
| Voiture sans permis | 0€ | 100€ | 250€ | 330€ |
| Voiture | 0€ | 100€ | 250€ | 230€ |
| Scooter | 0€ | 50€ | 100€ | 260€ |
| Demandeur d'emploi (non RSA) | | | | |
| | 1er mois | 2eme mois | 3eme mois | Caution |
| Voiture sans permis | 250€ | 250€ | 250€ | 330€ |
| Voiture | 250€ | 250€ | 250€ | 230€ |
| Scooter | 100€ | 100€ | 100€ | 260€ |

Uniquement sur la communauté d'agglomération Sophia Antipolis :

| | 1er mois | 2eme mois | 3eme mois | Caution |
|------------------------------|----------|-----------|-----------|---------|
| Vélo à assistance électrique | Gratuit | Gratuit | Gratuit | 300 |